



Conciliation contre sncf suite plainte

Par **Ben**, le **04/03/2010** à **16:08**

Bonjour,

J'ai rdv le mardi 16.03 aux prud'hommes de Paris contre la SNCF qui à mes yeux n'a pas respecté un avis médical, ma direction devait ne me faire travailler que de "jour" pas de extrême matinée ni de nuit, mais cela n'a jamais été respecté, de plus il y a eu un harcèlement lors de mes 2 derniers arrêts maladies suite à une dépression nerveuse sévère. Suite à cela j'ai démissionné. Je n'ai pas de représentant syndicale, ni d'avocat. Est-ce viable d'aller à cette confrontation et au bout de ma plainte et comment faire pour avoir une aide ce jour là?